



Communiqué de presse

28/06/2011

Augmentation des tarifs du gaz : non-respect des engagements

Les tarifs du gaz augmenteront de 3,2% pour les entreprises en juillet.

Le gel des tarifs du gaz, pourtant annoncé en avril, ne concernera donc pas les entreprises.

Laisser croire que cela n'aura aucune incidence sur les ménages est une vue de l'esprit. De nombreuses PME n'auront d'autre choix que de répercuter cette hausse sur leurs produits ou prestations.

La CGPME déplore donc le non-respect des engagements qui, une fois de plus, viendra impacter défavorablement la marge des entreprises. Elle insiste sur la nécessité pour les PME de bénéficier d'une visibilité sur l'augmentation prévisible des coûts à moyen terme.

Enfin la Confédération réitère sa proposition, plébiscitée par 70% des patrons de PME*, de réactiver la provision pour fluctuation du cours des matières premières permettant aux PME d'opérer un véritable lissage de la variation des prix.

* Baromètre CGPME-UPS à paraître jeudi 30 juin 2011